RCS : STRASBOURG
Code greffe : 6752

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 02256
Numéro SIREN : 517 949 012
Nom ou dénomination : ABCD ARCHITECTURE

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2023 sous le numéro de dépôt 7791

In Extenso

4 rue de Copenhague
67300 Schiltigheim
Tél: +33 (0)3 88 18 02 00

38 boulevard de l'Europe
67500 Haguenau
Tél: +33 (0)3 88 73 79 90

12 rue des Genêts
67110 Gundershoffen
Tél: +33 (0)3 88 72 73 12

15 rue du Général de Gaulle
67170 Brumath
Tél: +33 (0)3 88 11 25 80

www.inextenso.fr
www.reussir-au-quotidien.fr

ABCD ARCHITECTURE

Société à responsabilité limitée

au capital de 10 000 €

2, impasse de l'induction

67800 BISCHHEIM

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société ABCD ARCHITECTURE Sarl, en société par actions simplifiée

ABCD ARCHITECTURE

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €

2, impasse de l'induction

67800 BISCHHEIM

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société ABCD ARCHITECTURE Sarl, en société par actions simplifiée

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par ordonnance de la Présidente de la Chambre Commerciale du Tribunal Judiciaire de Strasbourg en date du 10 mai 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes clos au 31 décembre 2022, arrêtés par votre gérance et approuvés par votre assemblée générale en date du 15 mai 2023 se sont soldés par un bénéfice de 18 079 €.

- Ces comptes, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaitre un chiffre d'affaires de 313 144 € contre 358 537 € lors de l'exercice précédent, soit une baisse de 12,7% %.

 Les charges d'exploitation sont également en recul de 51 932 € soit - 14,2%, essentiellement au niveau des frais de personnel qui ont diminué de 54 340 € par rapport à l'exercice 2021. Le résultat d'exploitation affiche une progression de 4 191 € par rapport au 31 décembre 2021, à 23 802 €. Après prise en compte d'un résultat financier nul, d'un résultat exceptionnel de - 2 532 € et de l'impôt sur les sociétés d'un montant de 3 191 €, le résultat net ressort à 18 079 € contre 16 258 €, soit une amélioration de 11,2 %.

 L'actif immobilisé s'élève à une valeur nette de 1 794 € contre 5 367 € au 31 décembre 2021.

 Les créances Clients affichent un montant brut de 326 843 € et font l'objet d'une provision pour dépréciation de 9 109 €.

 La trésorerie au 31 décembre 2022 se monte à 73 725 € contre 32 607 € en 2021 et la société n'a aucun endettement bancaire ni de dette financière vis-à-vis des associés.

 Les capitaux propres au 31 décembre 2022 s'élèvent à 140 601 € pour un capital social de 10 000 € et un total bilan de 433 909 €, soit un ratio de fonds propres de 32,4 % contre 53,4 % l'exercice précédent.

 Les dettes d'exploitation affichent un montant de 177 758 € contre 106 439 € soit une hausse de 71 319 € provenant notamment des dettes fournisseurs (+ 30 784 €) et des dettes fiscales (+ 33 226 €).

 Le bilan enregistre également un produit constaté d'avance d'un montant de 115 000 €, correspondant à des prestations facturées en 2022 mais qui ne seront effectuées qu'en 2023.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

SCHILTIGHEIM, le 7 juin 2023.

Le commissaire aux comptes et à la transformation

IN EXTENSO STRASBOURG-NORD



Gérard STRASSER